

Lyon, le 14 septembre 2020

Le Directeur général

Monsieur le Préfet du Rhône
Préfecture du Rhône
69419 Lyon cedex 03

Réf : 2020-63

Objet : Avis ARS – Port du masque obligatoire – ville de Villeurbanne

Monsieur le Préfet du Rhône,

Je fais suite au courriel du 14 septembre 2020 dans lequel vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes quant à la prorogation de l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-07-002 du 07/09/2020 portant obligation du port du masque de protection pour les personnes de onze ans ou plus sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public de la **ville de Villeurbanne**.

Les données épidémiologiques, communiquées par Santé Publique France, confirment une circulation active du virus COVID-19 dans la région.

En **Auvergne-Rhône-Alpes**, le taux d'incidence (TI) des infections SARS-CoV-2 poursuit sa progression. Au 14 septembre, le TI s'élève à 83,5/100 000 habitants. Il s'élevait la veille à 82,6/100 000 habitants, à 79,2 le 12/09 et à 72,8 le 11 septembre.

Le **département du Rhône** est en zone de vulnérabilité élevée depuis le 24 août dernier. Son taux d'incidence continue sa hausse. A ce jour il est de 167,3/100 000 habitants. Il était de 164,2 la veille, de 154,9 le 12/09 et de 141,6 le 11 septembre. En comparaison, au 31 août le TI était de 79,6.

La **ville de Villeurbanne** est particulièrement impactée et son taux d'incidence est en augmentation. Il est de 225/100 000 habitants la semaine 36, il s'élevait à 142,2 la semaine 35 • 132,7 la semaine 34 • 47,4 la semaine 33.

L'ensemble de ces données, montre une augmentation significative de l'épidémie sur la région et une progression du virus sur le Rhône et sur la ville de Villeurbanne.

Ceci justifie pleinement les mesures de port du masque pour freiner la propagation de l'épidémie, comme le prévoit les recommandations Santé Publique France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet du Rhône, l'expression de ma considération distinguée.

Par déléation,
Le Directeur général adjoint



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 | www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Serge Morais